



Merci de nous rejoindre !
Nous allons bientôt commencer



Vos animateurs



Bénédicte CHEZE

Responsable produit



Jordan SCHEER

Responsable CSM

Avant de commencer



Enregistré

Le webinaire d'aujourd'hui sera enregistré et partagé par email avec vous.



Interactif

Un chat est à disposition pour poser vos questions.

Déclaration Occupant



29/04/2024



 **Pour contacter le Support Loré**

 [Chat via WIM](#)

 [Envoyer un e-mail](#)

 [Créer un ticket en ligne](#)

Sommaire

1 **Présentation du service et recommandations**

2 **Utiliser WIM pour la déclaration**

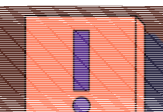
3 **Questions/Réponses**





1. Présentation du service et recommandations

1.1 Sources des informations



Les infos présentées dans ce webinaire proviennent des informations communiquées par l'administration fiscale

Accueil > Partenaire > Bailleurs, Administrateurs de biens

BAILLEURS, ADMINISTRATEURS DE BIENS

Vous trouverez sur cette page toutes les informations utiles à la transmission dématérialisée à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) des données d'occupation de vos biens immobiliers et le cas échéant de vos déclarations foncières et d'urbanisme.

En 2023, des évolutions majeures de la fiscalité directe locale interviennent avec la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale et le maintien de la taxation à la TH pour les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que pour les locaux vacants avec la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Dans cette perspective, une nouvelle obligation déclarative prévue à l'article 1418 du CGI a été mise en place à l'égard des propriétaires. Ainsi, à compter de janvier 2023, tous les propriétaires (particuliers et personnes morales) doivent, pour chacun des locaux qu'ils possèdent, indiquer à quel titre ils l'occupent (habitation principale ou secondaire) et, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et la période d'occupation pour permettre une correcte taxation.

Pour les propriétaires de plus de 200 biens, la DGFIP a mis en place une procédure d'échanges dématérialisés de données par un fichier au format csv via le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ». Celui-ci est accessible à partir de « l'espace professionnel » et après adhésion au service « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) pour les personnes morales ou à partir de « l'espace particulier » pour les personnes physiques.

À titre informatif, afin de passer d'une logique départementale à une logique nationale, le format du numéro fiscal du local (invariant) est modifié et se compose désormais de 12 caractères numériques + 1 clé alphabétique. Les deux premiers chiffres correspondent au numéro du département dans lequel est situé le local.

En savoir plus

- > Vous êtes un bailleur ou un administrateur de biens
- > Vous êtes un éditeur de logiciel de gestion locative
- > Rechercher une succession vacante

Documentation utile

- > Biens immobiliers - Cahier des charges de la déclaration d'occupation et de loyer par fichier
- > Tutoriel vidéo - Présentation de la procédure de déclaration d'occupation pour les grands comptes
- > FAQ Déclaration d'occupation par fichier csv pour les grands comptes
- > Article 1418 du code général des impôts
- > Décret n°2023-324 du 28 avril 2023 pris pour l'application de l'article 1418 du code général
- > Ancien dispositif jusqu'en 2022

Sources:

- diverses réunions avec le service déclaration Occupation
- Documentations disponibles sur le site [impots.gouv](https://www.impots.gouv.fr/bailleurs-administrateurs-de-biens)

<https://www.impots.gouv.fr/bailleurs-administrateurs-de-biens>



1.2 Présentation de l'interface GMBI

BIENS IMMOBILIERS

Service available in English 

GRANDS COMPTES

Vous disposez de plus de 200 locaux : pour faciliter vos démarches, un service dédié est mis à votre disposition. Il vous permet d'obtenir la liste de vos locaux, d'effectuer vos déclarations d'occupation et vos démarches foncières.

Nouveauté : vous pouvez tester dès maintenant la déclaration d'occupation de vos locaux par dépôt de fichier.
Le dépôt réel sera ouvert à partir d'avril 2024.

RÉALISER VOS DÉCLARATIONS D'OCCUPATION PAR FICHIER

Cette interface vous permet de télécharger la liste des locaux pour lesquels vous pouvez réaliser une déclaration d'occupation, de tester vos fichiers et de suivre vos dépôts de fichier en mode test ou réel.

1

Accéder à l'interface dédiée

CONSULTER LA LISTE DE VOS LOCAUX

Cette interface vous permet de télécharger la liste de l'ensemble de vos locaux.

2

Accéder au téléchargement

RÉALISER VOS DÉMARCHES FONCIÈRES

Cette interface vous permet de :

- répondre à une demande d'information suite à obtention de votre permis,
- réaliser une déclaration foncière et de taxes d'urbanisme à l'achèvement des travaux.

3

Accéder à l'interface dédiée

EFFECTUER VOS DÉMARCHES LOCAL PAR LOCAL

Pour chacun de vos locaux, cette interface vous permet de consulter les informations sur le local, de réaliser vos démarches foncières ou de réaliser une déclaration d'occupation.

Numéro fiscal du local  12 caractères

4

Accéder au descriptif du bien

4 blocs:

1. **Réaliser vos déclaration d'occupation par fichier** : permet de faire les déclarations par fichier csv
2. **Consulter la liste des locaux** : export de la liste des biens GMBI
3. **Réaliser vos démarches foncières** : déclaration uniquement en unitaire (*déclaration par fichier csv pas réouvert*)
4. **Effectuer vos démarches local par local** : déclaration foncière et déclaration d'occupation en unitaire à partir de l'identifiant du local



1.3 Présentation de l'interface Déclaration Occupation

The screenshot shows a web interface with a top navigation bar containing four tabs: '1 Tester' (highlighted with a red underline), '2 Déclarer', '3 Historique', and '4 Documentation'. The main content area is titled 'Tester mon fichier de déclaration d'occupation' and includes a sub-header 'Service available in English' with a UK flag. Below the title, there is a paragraph of text: 'A cette étape, seul le formalisme du fichier est vérifié. Consultez dans l'historique, le résultat de ce test. Lors du dépôt réel du fichier, à compter d'avril 2024, des contrôles complémentaires de cohérence des données seront réalisés.' The interface then presents a form with three sections: 1. A section titled 'Sélectionner le fichier à tester :' with a button labeled 'Sélectionner un fichier'. 2. A section stating 'Vous pouvez télécharger un fichier exemple en cliquant sur le lien suivant : Fichier exemple'. 3. A section titled 'Indiquer une adresse email. Cette adresse sera utilisée pour vous notifier la prise en charge du fichier.' with a label 'Votre email *' and an input field containing 'email@site.com'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'Tester le fichier' and 'Accueil'.

4 onglets:

1. **Tester:** bac à sable permettant de tester le format du fichier et des données
2. **Déclarer:** téléchargement et dépôt de la déclaration
3. **Historique:** visualisation de statuts de dépôt et récupération des rapports d'erreur (disponibilité des fichiers : 1 mois)
4. **Documentation :** accès au guide utilisateur



1.4 les grandes dates pour la déclaration d'occupation

14 février 2024

15 avril 2024

30 juin 2024



Ouverture du bac à sable

Permet de tester le dépôt d'un fichier avec un premier contrôle sur les formats de fichier et des données

Campagne de Déclaration

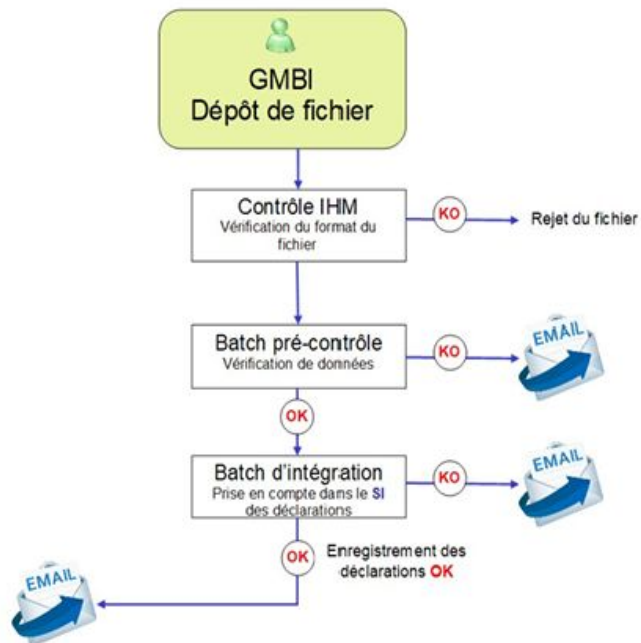
Déclaration de la situation d'occupation de vos biens au 1^{er} janvier de l'année.

A noter:

-  Si les occupants sont les mêmes que l'année précédente pas besoin de re-déclarer en 2024
→ Attention à bien vérifier que les données déclarées l'année dernière soient bien intégrées
-  Obligation déclarative sur les loyers repoussée de 2 ans (jusqu'à 2025)
-  Pénalités de 150 € par local non déclaré ou de manière erronée.



1.5 Processus de dépôt et contrôle



3 phases de contrôles:

1. Contrôle IHM: de suite après le dépôt, premier test de contrôle du nombre de colonnes et du nombre de lignes (même contrôle que celui effectué dans le bac à sable)
2. Bach de pré contrôle : vérification de la donnée et de sa cohérence. Si une donnée est non conforme signalement très rapide dans les 5/10 min dans le rapport de traitement.
3. Bach d'intégration : création de la déclaration seulement à ce niveau :
 - contrôle bloquant > la ligne sera écartée et une erreur sera affichée dans le rapport d'erreur, les autres lignes seront importées
 - contrôle non bloquant: "contrôle de signalement"> la ligne sera bien intégrée et une information sera affichée dans le rapport d'erreur et la donnée ne sera pas exploitéedélai d'obtention d'une réponse max 24h



Les **mise à jour** des données se font **toutes les semaines**, en fin de semaine, donc si on re-télécharge le fichier le lundi suivant il sera à jour.



1.6 Rapport d'erreur

RapportDeTraitement_1_015851108_21_240103_000003_V2024_240124.csv - LibreOffice Calc

Libération Sans 10 G I S

Direction Générale des Finances Publiques

1	Direction Générale des Finances Publiques		
2	Service : Gérer Mes Biens Immobiliers		
3			
4	Compte-rendu d'anomalie pour le fichier:		
5	RapportDeTraitement_1_015851108_21_240103_000003_V2024_240124.csv		
6	Déposé le: 24/01/2024 14:37:30		
7	Nbre total de lignes: 95		
8	Nbre total de lignes traitées: 95		
9	Nbre de lignes sans erreur : 40		
10	Nbre d'erreurs bloquantes : 69		
11	Nbre d'erreurs signalements : 109		
12	noFiscalDuLocal	ligne	idErreur
13	212310556589	73	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
14	212310556589	70	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
15	212310556589	69	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
16	212310556589	68	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
17	212310556589	67	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
18	212310556589	61	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
19	212310556589	60	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
20	212310556589	27	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
21	212310556589	24	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
22	212310556589	23	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
23	212310556589	16	S01P000006 « typePersonne_1 » ne doit pas être renseigné lorsque « situationOccu
24	212310556589	18	S01P000007 « SPL_1 » Format incorrect
25	212310556589	19	S01P000008 « SPL_1 » Clé incorrecte
26	212310556589	73	S01P000009 « nomNaissOcc_1 » pas attendue car « situationOccup » différent de 4
27	212310556589	70	S01P000009 « nomNaissOcc_1 » pas attendue car « situationOccup » différent de 4
28	212310556589	69	S01P000009 « nomNaissOcc_1 » pas attendue car « situationOccup » différent de 4
29	212310556589	68	S01P000009 « nomNaissOcc_1 » pas attendue car « situationOccup » différent de 4
30	212310556589	67	S01P000009 « nomNaissOcc_1 » pas attendue car « situationOccup » différent de 4
31	212310556589	61	S01P000009 « nomNaissOcc_1 » pas attendue car « situationOccup » différent de 4

RapportDeTraitement_1_015851108_21_240103_000003_V2024_240124

Rechercher

Feuille 1 sur 1

Par défaut

Français (Luxembourg)

Contenu du rapport d'erreur:

- le nombre total de lignes du fichier
- le nombre de lignes traitées
- le nombre de lignes sans erreur
- le nombre et le détail des lignes en erreur bloquantes (ID erreur = Bxxxx) et non bloquantes (ID erreur = Sxxxx) avec le numéro de ligne et d'invariant



1.7 Les changements par rapport à l'année précédente

Changements dans le contenu du fichier:

- colonne "**Invariant**" sur 13 caractères: 12 chiffres classique + 1 lettre
- **Nature et type d'occupation**: 5 colonnes en 2023 regroupées en 1 colonne en 2024
- Nom du fichier: intégration d'un numéro de version

Plusieurs nouvelles colonnes:

- colonne date de dernière déclaration "**dteDernierDecla**" (renseignée que si déclaration via fichier csv, ne fonctionne pas sur une déclaration unitaire)
- colonne "**Observation**" pour saisie libre qui sera conservée au fil des déclarations
- colonne "CodeExclusionTlvThlv" permettant de préciser les raisons de la vacance
- colonne "IDGroupLoc" permet d'identifier les locaux liés par un même bail (local principal et ses dépendances) - indication de l'invariant du local principal

Ce qui reste d'actualité :

- **le lieu et le pays de naissance**, et le loyer et la date d'effet restent des **données facultatives** au moins pour 2024 (en plus une tolérance sur la date de naissance sera également appliquée cette année)
- vous pouvez scinder le fichier mais attention à ne pas ajouter ou supprimer des locaux

<!-- limite de taille de fichiers à 20 megas!! découper le fichier en plusieurs zones géographiques



1.8 Contacter l'administration fiscale

Questions techniques

Contactez l'assistance via le formulaire disponible depuis le site impots.gouv.fr dans le service Gérer mes biens immobiliers > Accueil > Contact > Vous êtes professionnel > Votre demande concerne : une assistance aux téléprocédures > Au sujet de : une procédure de télédéclaration en ligne des données > Accéder au formulaire .

Questions métiers

Le correspondant métier dépend de la Direction des Finances publiques où se situe le siège de l'établissement principal. Par exemple si votre siège est situé dans l'Ain (département 01), vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : assistance.gmbi01@dgfip.finances.gouv.fr . Pour les DOM le numéro est sur 3 chiffres : assistance.gmbi974@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse mail à contacter pour les éditeurs de logiciel si difficultés rencontrés dans l'intégration des fichiers :
assistance.gmbi@dgfip.finances.gouv.fr





2. Utiliser WIM pour la déclaration Occupant loyer

2.1 EXPORT DU RAPPROCHEMENT

L'édition du rapport d'analyse

"Rapprochement pour déclaration occupant loyer" présente, pour chaque invariant un **ID ERP** rapproché

| | | |
|---|--|--|
|  Analyse |  Comptabilité |  Administration |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |
|  | | |

NEW

L'invariant tel qu'il apparaît dans la **déclaration occupant loyer** (12 caractères + lettre)

Important

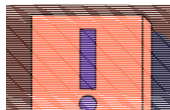
Dans le cas de **rapprochements multiples** (ex. locaux communs), WIM va choisir **le premier lot identifié**

L'édition "**Rapprochement**" du rapport d'analyse permet d'avoir une vue complète du rapprochement



2.2 CAS DES DÉPENDANCES FILS

Constat : De nombreuses **dépendances** ont été rattachées à des **lots fictifs**. Le rapprochement n'est pas exploitable sur la déclaration occupant/loyer



Utilisez le lien père/fils !

WIM propose un **rapprochement** via le lien **père/fils** -> Les dépendances seront donc rattachées au même lot que leur père (habitation)



L'édition "Invariant père -> Invariants" présente ce lien



Comment implémenter le lien père/fils ?

1

Dans Patrimoine -> Lots, filtrer sur F-Dépendance d'appartement ou F-Dépendance de maison

2

Supprimer ces lots fictifs dans la liste

3

Dans Administration -> Données -> Rapprochement -> Père-fils -> **Initialiser le rapprochement**



2.3 LE CONSEIL DE LORÉ



Utilisez le module rapprochement pour les **nouveaux invariants**



La surface présente dans la **liste des biens** est une **surface totale** et non la **surface habitable**.



Préférez un rapprochement avec les **autres caractéristiques** (Adresse, étage, porte) pour la réalisation du rapprochement



Suivez ces étapes



Ouvrir la campagne 2024



IMPORT ERP et Import GMBI

Ne pas transférer les lots fictifs



Exploiter le module de rapprochement



Utiliser le rapprochement via le lien père/fils



2.4 Module déclaratif

Récupérez les informations de la déclaration occupant
loyer **2023** :

The screenshot shows the WIM interface for the 2024 campaign. At the top, there's a navigation bar with the WIM logo and the text 'CAMPAGNE 2024'. Below this, there's a menu with various options: Accueil, Tableau de bord, Patrimoine, Avis, Demandes, Déclaratif, Analyse, Comptabilité, and Administration. The main content area is divided into several sections. On the left, there's a 'Prochaine échéance' section showing a timeline with a date of 27 mai. Below this, there's a 'Les étapes à réaliser lors de cette campagne' section with a list of steps: 1. Import ERP, 2. Import GMBI (marked as 'En retard'), 3. Rapprochement (marked as 'En retard'), 4. Actualisation Cadastre, 5. Import avis, 6. Import Cadastre, and 7. Comptabilisation. The 'Import GMBI' step is highlighted. To the right of the steps, there's a 'Import GMBI' section with a progress bar and a 'Valider l'étape' button. Below this, there's a 'Localités importées' section showing 440 localities. Further right, there's an 'Avancement de votre campagne' section showing a progress bar at 28%. Below this, there's an 'Actualités' section with a link to a webinar.

**Les déclarations d'occupant sont
supprimées chaque année de GMBI !**



Utiliser WIM pour le stockage de
votre déclaration 2024





3. Questions / Réponses



Questions les plus posées – Comment déclarer?

1. **déclarer un changement d'occupant :**

- dupliquer la ligne
- sur la ligne 1, cocher "X" dans la colonne "déclarer" et indiquer une date de fin d'occupation en renseignant le champ "dteFinOccupation"
- sur la ligne 2, cocher "X" dans la colonne "déclarer" et indiquer les nouveaux occupants du local

2. **déclarer une vacance:**

- dupliquer la ligne
- sur la ligne 1, vous devrez cocher "X" dans la colonne "déclarer" puis mettre une date de fin dans la colonne "dteFinOccupation".
- sur la ligne 2, vous devrez cocher "X" dans la colonne "déclarer" puis renseigner la valeur "3" dans la colonne "situationOccup". Attention à ne pas déclarer d'occupant dans les colonnes AH et AQ ni de SIREN dans la colonne AH.

3. **données d'occupation erronées** (occupant n'ayant jamais occupé le bien) :

- cocher "X" dans la colonne "annuler_occupation".
- si besoin de déclarer nouvelle occupation, suivre les étapes de changement d'occupation

<!/ des problèmes ont été rencontrés lors de ces étapes code erreur BP01P0000047

Cf page suivante pour réponse DGFIP



Questions les plus posées – Problème déclaration occupation erronée

Contexte:

Plusieurs personnes ont rencontré un souci lors de la déclaration d'une occupation erronée, sous la forme d'un rejet de la ligne avec un code erreur BP01P0000047.

Réponse DGFIP:

Il y avait un bug lié à un dépôt de déclarations successives qui générerait l'erreur rencontrée à tort. Ce bug sera corrigé dans le courant de la semaine du 10/06.

Le conseil fourni pour traiter ces lignes en erreur est le suivant:

→ Vérifier si les changements ont été pris en compte malgré l'erreur rencontrée (cas le plus probable) : pour cela retélécharger le fichier et vérifier l'occupant et la date de déclaration.

- a. si l'occupant est le bon, pas besoin de re-déclarer (décocher simplement la colonne "à déclarer" pour ces lignes lors vos prochains dépôts de fichier)
- b. si l'occupant n'est pas le bon, refaire une déclaration en suivant la démarche définie dans le cahier des charges, à savoir:
 - dupliquer la ligne
 - sur la première ligne (occupant erroné) cocher "X" dans la colonne "annuler_occupation"
 - sur la deuxième ligne, cocher "X" dans la colonne "déclarer" et indiquer l'occupant du local



Questions les plus posées – Remplir la données

4. **Remplissage du SPI et date de naissance** : à partir de 2024 le SPI de l'occupant n'est plus renseignée par défaut dans le fichier déclaratif, et en l'état actuel des texte, les organismes ne sont pas habilités à stocker les numéros SPI de leurs locataires et donc à retranscrire cette donnée. La ligne sera ainsi rejetée si saisie.
Il est donc attendu que le champ Date de naissance de l'occupant soit renseigné afin d'identifier l'occupant du logement (en plus de son nom et prénom). Néanmoins une tolérance sera appliquée en 2024 et cette donnée sera considérée comme facultative (non bloquant pour intégration de la ligne)
5. **Remplissage du "CodeExclusionTlvThlv"**:
Dans le cas des bailleurs sociaux, les logements attribués sous condition de ressources sont exonérés de taxe sur les logements vacants par nature. Ainsi il n'est pas nécessaire de remplir le CodeExclusionTlvThlv et cette colonne peut rester vide. Il suffira seulement de saisir 'vacant' dans la colonne AG "situationOccup"



Questions les plus posées – Nature du bien

6. **Cas des dépendances (celliers, terrasses...)** : les dépendances sont soumises à TFPB et TH donc il faut les déclarer au même titre que la partie habitation principale. Vous pouvez vous servir de la colonne "IDGroupLoc" pour identifier le lien père-fils mais le report de l'occupant ne se fera pas automatiquement
7. **Cas des locaux communs (ex local à vélo)** : à partir de 2024, aucune déclaration d'occupation n'est attendue sur ces locaux. Ils ne seront pas présents dans le fichier.
8. **Cas des copropriétés (hors locaux communs)** : les syndicats de copropriétés ont maintenant accès au service GMBI, ils doivent déclarer l'occupation pour ces locaux partagés. Pour plus d'informations sur la création d'un compte professionnel : <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/le-mode-expert>
9. **Cas des locaux professionnels**: seuls les locaux à usage d'habitation doivent faire l'objet d'une déclaration donc pas besoin de les déclarer, ils n'apparaissent pas dans le fichier. Si le fichier contient ses locaux, veuillez vous rapprocher de votre correspondant métier par la balf dédiée : assistance.gmbiXX@dgfip.finances.gouv.fr



Questions les plus posées – Occupant

10. **Cas des logements de fonction** attribué pour nécessité absolue de service (cas des **gendarmeries** et des **associations**): renseigner la valeur “4 – occupé à titre gratuit” dans la colonne AG “situation d’occupation”. Toutefois, l’identité de l’occupant réel doit impérativement être renseignée pour chaque logement de fonction. Il ne sera donc pas possible d’indiquer comme occupant “Gendarmerie nationale” par exemple
11. **Cas des foyers et assimilés** : il sera admis que pour les logements suivants, le gestionnaire soit déclaré comme occupant en lieu et place de la personne qui occupe réellement le logement (cf *article 1414 du code général des impôts*) :
- logements en résidence universitaire gérés par un **CROUS** ou un organisme similaire
 - les **EHPAD** gérés par un organisme à but non lucratif
 - les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les logements-foyers dénommés résidences sociales.

En dehors de ces cas il faudra en principe déclarer l’occupant réel du logement.



Questions les plus posées – contentieux

12. **Descriptif des locaux non ok:** ne rien changer dans la déclaration et se rapprocher de votre correspondant de la direction départementale/régionale des finances publiques du lieu du siège social du grand propriétaire via une adresse mail dédiée assistance.gmbiXX@dgfip.finances.gouv.fr
13. **Païement de TH à tort:** formuler une réclamation sur le site impots.gouv.fr via la messagerie sécurisée : Aller sur "Écrire", sélectionnez l'impôt contesté et cliquez sur "Je formule une réclamation". Expliquez ensuite le motif de la réclamation et accompagnez-la de justificatifs adéquats si nécessaire.
Vous pouvez également vous rapprocher du service des impôts dont les coordonnées figurent sur l'avis d'imposition afin de contester l'imposition.



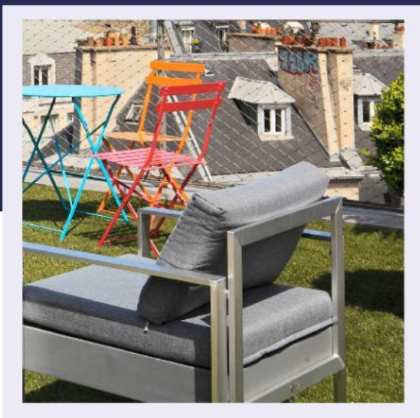


×

Besoin de vous !

Vous n'avez pas été convaincu par le **module des demandes** ?

- Interview de 15 à 30 min retour d'expérience
- Indiquez votre nom + mail dans le chat
(ou contactez le support support@lore.fr)



PROGRAMME



13 juin 2024



La Terrasse de Paris
45 rue Jussieu 75005 Paris



👉 **Présentations** du Lorélab, ses membres et les actus Loré

👉 **Tables rondes**

Inventer les solutions informatiques de demain : brainstorming participatif et exploration des solutions possibles en co-construction.

Animateurs : Willy FREULON, Isabelle SALAUN et Alexandre DELATTRE

👉 **Assemblée générale** et présentation des nouveaux adhérents

👉 **Ateliers métier** sur inscription

- 1 – Financements: audit des données financières
- 2 – Gestion et comptabilisation des demandes de réclamation de taxe foncière
- 3 – Nouveau zonage QPV, impact et gestion
- 4 – Pilotage d'opérations : vente des logements : bonnes pratiques et équilibrage des opérations

Animateurs : Paul, Bénédicte, Justine, Benjamin, Yves, Jordan...

Prochain Rendez-vous



Webinaire Jeudi 20 Juin 11h30 La gestion des contentieux



Emmanuel DIJOUX
Fiscaliste



Gwenn QUERO
Fiscaliste



Questionnaire par mail suite au Webinaire pour identifier les thématiques

